

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 07 - 06

**Séance du 6 juillet 2021**

**Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer**

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

Représenté : 3

L'an deux mille vingt et un, le six juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoins :** Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE  
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**SAFER**

**RETROCESSION  
AU PROFIT  
DE LA COMMUNE**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, VALENTIN Jean-Michel.

**PARCELLE DZ N°60  
LIEU DIT  
« REGARD OUEST »**

**Etaient représentés :**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Astrid MANOUKIAN (procuration à Madame Cynthia GROC), Monsieur Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur JOANNON

Accusé de réception en préfecture  
083-21830125-20210706-DEL20210706-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2021  
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Monsieur le Maire rappelle que la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) est titulaire du droit de préemption sur les ventes de fonds agricoles ou de terrains à vocation agricole.

Les parcelles acquises par la SAFER peuvent être rétrocédées au bénéfice d'agriculteurs exploitants, ou à la collectivité dans le cadre d'un objectif agricole ou environnemental.

Pour information, la parcelle cadastrée section DZ n° 13 (Cf. plan annexé), mitoyenne du terrain objet de la présente délibération, a été acquise par la Commune par acte daté du 22 septembre 2010 à la suite de la délibération n° 2010.03.21 du 30 mars 2010.

Dans une logique de continuité de l'action communale, l'attention du Conseil Municipal est appelée sur le projet de rétrocession à la Commune de la parcelle cadastrée section DZ n° 60 d'une surface de 2 121 m<sup>2</sup> lieu-dit « Regard Ouest », située à Saint-Cyr-sur-Mer pour un montant total de 8 800,00 € décomposé de la façon suivante :

Montant dû au vendeur.....	:	7 000,00 €
Intervention SAFER.....	:	1 200,00 €
Frais de Notaire de l'acquisition...	:	600,00 €

Auquel s'ajoutent :

- Les frais de notaire de l'ordre de : 1 300,00 €
- Les frais de portage et frais financier selon convention d'intervention foncière.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la rétrocession au profit de la Commune de la parcelle susvisée aux conditions énoncées.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la rétrocession à la Commune de la parcelle cadastrée section DZ n° 60 d'une surface de 2 121 m<sup>2</sup>, lieu-dit « Regard Ouest » située à Saint-Cyr-sur-Mer pour un montant total de 8 800,00 € auquel s'ajoutent les frais de notaire et annexes.

Autorise le Maire à signer tous actes y afférent.

Dit que la dépense sera inscrite au Budget supplémentaire de la Commune – Exercice 2021

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20210706-DEL20210706-DE Date de télétransmission : 07/07/2021 Date de réception préfecture : 07/07/2021
--



Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-2021\_0706-DEL20210706-DE  
Date de rétrotransmission : 07/07/2021  
Date de réception préfecture : 07/07/2021